

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>20924</b>	De <b>M. Mounir Belhamiti</b> ( La République en Marche - Loire-Atlantique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Armées (Mme la SE auprès de la ministre)		<b>Ministère attributaire</b> > Armées (Mme la SE auprès de la ministre)
<b>Rubrique</b> > anciens combattants et victimes de guerre	<b>Tête d'analyse</b> > Journée nationale du souvenir français	<b>Analyse</b> > Journée nationale du souvenir français.
Question publiée au JO le : <b>02/07/2019</b> Question retirée le : <b>20/08/2019</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Mounir Belhamiti appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées, sur le nombre de cérémonies nationales du souvenir qui se déroulent aujourd'hui en France. En effet, onze journées nationales annuelles ont été instituées par des textes législatifs ou réglementaires. La participation des jeunes, collégiens et lycéens, à ces cérémonies, est essentielle pour la transmission et la mémoire. Malheureusement, le nombre important de commémorations semble nuire à la présence de ces jeunes dont le nombre diminue tous les ans. Aussi, il lui demande s'il est envisagé l'instauration d'une journée nationale annuelle du Souvenir, qui est une demande de certaines associations d'anciens combattants, et qui permettrait une participation et une visibilité plus importantes, vecteurs de transmission et de réflexion sur les valeurs républicaines.